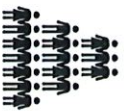


DONNEES A L'ECHELLE DE LA METROPOLE



190 154 abonnés
pour 411 436 habitants



17 828 290 m³
assujettis à la redevance assainissement



2,09 € TTC/m³
redevance assainissement moyenne pondérée par la population sur la base de la facture de 120 m³



1955 km
de réseaux d'eaux usées et unitaires (hors branchements)



49 stations d'épuration
d'une capacité totale de 481 540 équivalents-habitants (EH) dont 10 d'une capacité supérieure à 2000 EH



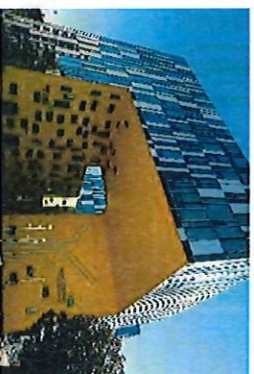
9 227 tonnes
de boues produites



6553
installations d'assainissement non collectif pour 6727 usagers

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

SÉM



Saint-Etienne Métropole

2 Avenue Grüner – CS 80257
42006 Saint-Etienne Cedex 1

Tél : 04 77 49 21 49

e-mail : accueil@saint-etienne-metropole.fr

SUIVEZ-NOUS SUR

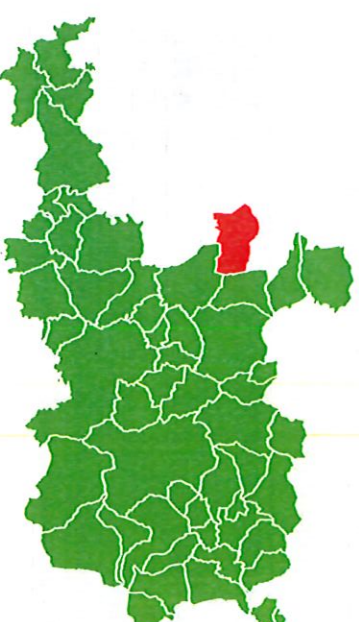


**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES
SERVICES PUBLICS
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET
NON COLLECTIF**

Exercice 2022

COMMUNE DE

ANDREZIEUX-BOUTHÉON



Population (INSEE 2020) : 10 259 habitants

Présentation générale des services

Service AC

Mode de gestion du service

Le système de collecte d'assainissement collectif est exploité en délégation de service public jusqu'au 30/11/2024. La station d'épuration est gérée par le Syndicat des 3 Ponts.

Bassin versant et station d'épuration concernée

La commune dépend de l'agence de l'eau Loire Bretagne et est située sur le bassin versant de La Loire.

La commune est raccordée au système de traitement suivant :

Station d'épuration d'Andrézieux-Bouthéon "Trois Ponts"

Bilan des abonnés et des volumes facturés

5 202 abonnés et 1 110 518 m³ facturés.

Patrimoine du service

Eaux usées unitaire (ml)	12 327
Eaux usées séparatif (ml)	67 566
Total eaux usées (ml)	79 893
Eaux pluviales (ml)	77 903
Total poste de relèvement / refoulement (Nb)	17
Total déversoirs d'orage (DO) (Nb)	11
Déversoirs autosurveillés (Nb)	1

Service ANC

Le service ANC est géré par Saint-Etienne-Métropole. En 2022, le service compte 20 usagers et 19 installations.

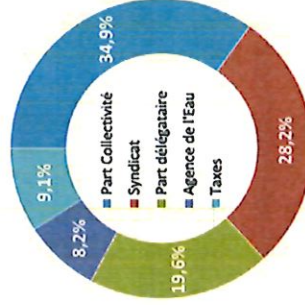
Éléments tarifaires

Facture de 120 m3 au 1^{er} janvier 2023

Délibération du conseil Métropolitain du 08/12/2022

Part Collectivité	Quantité	PU	Prix Total
Part fixe (€/an)	1	0,00	0,00
Part Variable(€/m ³)	120	0,68	81,96
Syndicat			
Part Variable (€/m ³)	120	0,22	26,40
Part Variable Déléguaire(€/m ³)	120	0,33	39,95
Part délégataire			
Part fixe (€/an)	1	21,52	21,52
Part Variable(€/m ³)	120	0,20	24,49
Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux (€/m ²)	120	0,16	19,20
TOTAL (HT)			213,52
Taxes			
TVA(%)		10%	21,35
TOTAL (TTC)			234,87

Répartition des recettes de la facture 120 m3



Redevance ANC*

Redevance (en euros HT)	Depuis 2018
« contrôle de conception »	110
« contrôle de bonne exécution »	145
« contrôle de bon fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente »	200
« contrôle de bon fonctionnement et d'entretien »	145
Part fixe annuelle de la redevance pour les charges fixes du service	-

*Le conseil Métropolitain du 22 mars 2018 a délibéré sur les tarifs applicables au 1^{er} avril 2018 et restent inchangés depuis.

Indicateurs de performance

Performance de la collecte et du traitement

Conformément à l'article 21 de l'arrêté du 21/07/2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et selon la Police de l'Eau pour l'année 2022 :

- ▲ Le réseau de collecte du système d'assainissement d'Andrézieux-Bouthéon est considéré en cours de mise en conformité.
- ▲ La station d'épuration d'Andrézieux-Bouthéon est considérée conforme.

Indices de connaissance

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

101/120 pts

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :

100/120 pts

Taux de conformité des dispositifs ANC

Classification	Nb
Absence d'installation	2
Installation présentant un danger pour la santé des personnes et / ou risque environnemental avéré	2
Installation non conforme hors zone à enjeux sanitaire et /ou environnemental	11
Installation non conforme car présentant des défauts d'entretien	1
Installation conforme	0
Autres (immeubles inhabités, vacants, oubliés, usagers absents ou ayant refusé le contrôle, ...)	3

Le taux de conformité des dispositifs est de 75,00 %
(1)(2)

(1) Calculs selon arrêté du 02/12/2013

(2) Nombre d'installations non contrôlées n'est pas pris en compte pour le calcul